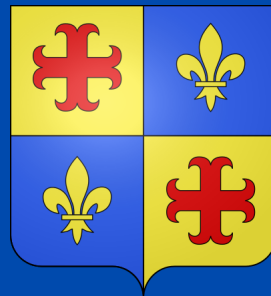


Demande d'utilisation exceptionnelle des installations communales

MAIRIE DE BIACHE-SAINT-VAAST
Formulaire M.A.J septembre 2025



Toute demande d'utilisation des installations sportives en dehors des créneaux habituels d'entraînement ou de compétition doit faire l'objet d'une demande et d'un accord préalable de la part du service des sports.

LIEU(X)

Grande salle Émile Huré

petite salle Émile Huré Salle

Salle de gymnastique

Base nautique Léon Javelot

Espace Culture et Jeunesse

Dojo Cécile Nowak

Stade Louis Deret

Stade Bernard Leroy

Base de loisirs

M.D.S petite(s) salle(s)

M.D.S grande salle

Salle Jean Moulin

MOTIF DE LA DEMANDE

DATE & plages horaires

DEMANDEUR (associations, club ...)

SIGNATAIRE DE LA DEMANDE
(Nom, Prénom, n° téléphone)

COMMUNICATION Merci de nous faire parvenir tous les éléments (affiches, flyers) si vous souhaitez une diffusion large via le site de la municipalité, les panneaux lumineux ou les réseaux sociaux de la municipalité.

RAPPEL Merci de respecter le règlement intérieur de chaque équipement (rangement, pro preté, surveillance, consignes sanitaires en vigueur)

DELAI : 1 mois avant chaque date concernée

NE PAS REMPLIR

Bon pour accord en date du

MATERIEL : toute commande de matériel devra faire l'objet d'une demande en Mairie (formulaire service technique)

RESPONSABLE INSTALLATIONS SPORTIVES: laurent.hure@biachesaintvaast.fr

RESPONSABLE AUTRES INSTALLATIONS : ornella.rinoldo@biachesaintvaast.fr

Signature & cachet